

**7^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et la Fondation « Musée national de la Résistance »**

Entre les soussignés :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- et la Fondation « Musée national de la Résistance », représentée par son Président, désignée ci-après « la Fondation », d'autre part,

Un article 17 est ajouté à la convention conclue le 1^{er} mars 2018 entre parties :

Article 17.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2021, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 6.000.- euros est accordée à la Fondation en vue de l'organisation des étapes finales du projet « Vu, revu, transformé » qui se tiendront au Musée national de la Résistance d'octobre 2021 à janvier 2022.

Le montant de 6.000.- euros sera liquidé en entier dès signature du présent avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **26 OCT. 2021**

Pour l'association



Président

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg



Sam Tanson
Ministre de la Culture

